

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS
SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

Convocation : 21/06/2023
Affichage de la liste des délibérations : 29/06/2023

Membres en exercice : 17 **Président :** Madame BATUT
Présents : 11 **Secrétaire :** Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juin, à 18 heures 00, dans la Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

A DONNÉ PROCURATION

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Madame Françoise BATUT

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE ET DU SPECTACLE EN EHPAD

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le rapporteur expose que le CCAS, dans le cadre des festivités de fin d'année, organise à l'attention des aînés une distribution de colis.

L'attribution du colis de fin d'année est exclusivement réservée aux retraités domiciliés à Givors et âgés de 67 ans et plus (date d'anniversaire au cours de l'année civile), vivant à domicile, ou au foyer ADOMA, sur inscription au préalable.

Les inscriptions auront lieu du lundi 9 octobre au vendredi 27 octobre 2023.

Les personnes vivant à domicile ou leurs ayants droits et les résidents du foyer ADOMA devront se rendre suivant leur lieu d'habitation dans l'un des 5 quartiers de Givors :

- Gymnase Romain Rolland (pour les habitants des Vernes).
- Maison du Fleuve Rhône (pour les habitants du centre-ville et de la Freydière).
- Gymnase J. Curie (pour les habitants des Plaines et plateau de Montrond).
- Salle Brassens (pour les habitants de Bans).
- Le Moulin Madiba (pour les habitants de Canal).

Pour les résidents des EHPAD de la commune, le CCAS offre un spectacle de fin d'année dans chacun des EHPAD de Givors (Saint Vincent et Montgelas), suivi d'un pot de l'amitié.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les conditions d'attribution du colis de fin d'année aux retraités vivant à domicile et l'organisation de spectacles pour les résidents des 2 EHPAD.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

12 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** les modalités et les conditions d'attribution des colis aux retraités vivant à domicile et l'organisation de spectacles pour les résidents des 2 EHPAD situés à Givors.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.